



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 28 mars 2024
Date d'affichage : le 28 mars 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 28 mars 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Guillaume Lafaye, Etienne Lanuzel, Daphnée Blay

Pouvoirs : Jean-Claude Bonhomme a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Michaël Roussel a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Edern Picault a donné pouvoir à Jean-Paul Huou
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Emmanuel Lemerancier a donné pouvoir à Etienne Lanuzel
Sophie Maure a donné pouvoir à Daphnée Blay

Absents : Adeline Masson, Thibaut Onasch

Guillaume Lafaye est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/11 - Attribution du marché de fauchage-élagage

Le marché actuel de fauchage-élagage est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Une consultation a eu lieu auprès de trois entreprises pour la réalisation des travaux 2024 et 2025 avec les offres suivantes :

- Entreprise CURET : 38 224 € HT
- Entreprise PRAUD : 36 894,60 € HT
- Entreprise PROVOST LAIRIE : 36 160 € HT

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise PROVOST LAIRIE mieux disante sur cette prestation.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution du marché de fauchage-élagage à l'entreprise Provost Lairie pour un montant HT de 36 160 € soit un montant TTC de 43 392 €.

Fait et affiché à La Chapelle-Launay,

Le 9 avril 2024

Le Maire, Michel Guillard

